

Jurisprudence 2025 : Une preuve Blockchain suffit-elle pour gagner au tribunal ? (Analyse du cas AZ Factory)

Le Tribunal de Marseille détaille la recette gagnante pour protéger vos créations avec la blockchain.

Imaginez le scénario : vous lancez votre produit, votre design ou votre livre blanc. Deux semaines plus tard, un concurrent sort exactement la même chose. Vous criez au vol ! Il répond : "Pas du tout, je l'ai créé avant vous."

C'est la parole de l'un contre la parole de l'autre. Sauf si vous avez une preuve.

Jusqu'à récemment, beaucoup se demandaient si un "certificat blockchain" (ce document technique avec des codes cryptographiques) serait pris au sérieux par un juge français habitué au papier timbré. La réponse est tombée le **20 mars 2025** au Tribunal Judiciaire de Marseille.

Et elle change tout pour les créateurs.

L'Affaire : La Robe de la Discorde

Le conflit opposait **AZ Factory**, une maison de mode innovante, à un concurrent, **Valeria Moda**.

- **Le problème :** AZ Factory accuse Valeria Moda d'avoir copié les patrons de sa nouvelle collection "Été 2025" avant même sa sortie officielle.
- **La défense :** Valeria Moda jure avoir dessiné ces robes de son côté, sans jamais avoir vu les croquis d'AZ Factory.
- **La preuve :** Pour se défendre, AZ Factory sort un atout de sa manche : **un certificat d'ancrage blockchain** daté de six mois avant la sortie, contenant l'empreinte numérique (Hash) des dessins originaux.

Ce que le Juge a décidé (Et pourquoi c'est important)

Le tribunal a tranché en faveur d'AZ Factory, mais la motivation du jugement est une leçon de droit pour nous tous.

1. OUI, la Blockchain est une preuve valide Le juge a balayé les arguments technophobes. Il a reconnu que l'ancrage blockchain garantissait l'intégrité du fichier. En clair : le tribunal accepte que *techniquement*, il est impossible de tricher sur la date d'un enregistrement blockchain public.
En langage juridique : cela constitue un "commencement de preuve par écrit" (Art. 1362 du Code civil).

2. MAIS... la technique a besoin de l'humain Le juge a précisé un point crucial : la blockchain prouve que le *fichier* existait, mais elle ne prouve pas automatiquement que *vous* en êtes l'auteur (vous auriez pu enregistrer le fichier volé à quelqu'un d'autre).

AZ Factory a gagné parce qu'ils ont **complété** cette preuve technique par d'autres éléments : des échanges d'emails et une identification claire des créateurs.

La Leçon Stratégique : La règle du "1 + 1 = Victoire"

Cette décision confirme qu'il existe deux niveaux de protection :

- **Niveau 1 (L'Indispensable) : La Preuve d'Existence.** C'est l'ancrage Blockchain. Il fige la date. C'est le bouclier de base. Sans ça, AZ Factory n'aurait rien eu pour prouver l'antériorité.
- **Niveau 2 (L'Imbattable) : L'Identité Certifiée.** C'est ce qui lie cette date à *vos* personne. Si votre certificat blockchain est lié à une identité vérifiée (comme FranceConnect+ ou un constat d'Huissier), vous apportez au juge le dossier complet sur un plateau d'argent.

Comment Trace & Anchor applique cette jurisprudence ?

Nous avons conçu notre plateforme exactement pour répondre à cette exigence des tribunaux :

1. **Le Socle** : Nous ancrions votre fichier sur **Solana** pour garantir l'intégrité technique (Le "Commencement de preuve" validé par le juge).
2. **L'Option Gagnante** : Nous vous permettons d'ajouter une couche d'identité **FranceConnect+** ou un **Sceau d'Huissier**.
- 3.

Résultat ? Vous ne produisez pas juste une "preuve technique", vous produisez une **preuve juridique** complète, prête à l'emploi pour gagner, comme AZ Factory.